



**DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR LA PROMOTION  
DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION**

**Juin 2018**

# Sommaire

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>APERÇU DU SOUS-SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION .....</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>LES ACTIONS DE PROMOTION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.....</b>	<b>7</b>
<b>IV.</b>	<b>LE CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLMENTAIRE DE PROMOTION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION .....</b>	<b>9</b>
	➤ <b>La loi n°015-2017/AN du 27 avril 2017 portant loi d'orientation de promotion des PME/PMI au Burkina Faso .....</b>	<b>10</b>
	➤ <b>la loi n°023-2013/AN du 30 mai 2013 portant loi d'orientation de l'investissement au Burkina Faso et le code des investissements .....</b>	<b>11</b>
	➤ <b>la loi n°021/2013/AN du 23 mai 2013 portant sur les mesures incitatives en faveur de Bagré pôle ; .....</b>	<b>11</b>
<b>V.</b>	<b>LES OPPORTUNITES.....</b>	<b>11</b>
5.1.	La disponibilité des matières premières .....	11
	• <b>Le Coton.....</b>	<b>12</b>
	• <b>Les Céréales .....</b>	<b>13</b>
	• <b>Les fruits et légumes .....</b>	<b>14</b>
	• <b>Les Oléagineux .....</b>	<b>15</b>
5.2.	Les opportunités liées à l'intégration régionale et à la mondialisation .....	15
<b>VI.</b>	<b>LES PERSPECTIVES .....</b>	<b>16</b>
6.1.	L'élaboration d'un nouveau référentiel en matière d'industrialisation.....	16
6.2.	La relecture du code des investissements.....	17
6.3.	Le processus de viabilisation des zones industrielles et la création des zones économiques spéciales .....	17
6.4.	Projet de création et de mise en place d'incubateurs, de pépinières et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agroalimentaire (PIPHE-SA).....	18
6.5.	La stratégie d'incitation à la transformation locale des matières premières locales .....	18
6.6.	La mise en place d'unités de transformation agroalimentaires selon les filières .....	18
6.7.	Le programme de Coopération ONUDI- Burkina Faso .....	19
6.8.	La mise en œuvre du plan d'industrialisation accélérée.....	19
6.9.	La mise en œuvre de l'Initiative de Renforcement du Capital Productif des PME/PMI exerçant dans la transformation des matières premières locales (IRCP-PME/PMI).....	19
<b>VII.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>21</b>

## I. INTRODUCTION

Le processus de transformation structurelle de l'économie nécessite un développement du tissu industriel, considéré comme l'un des moteurs du développement économique. L'industrie est indispensable à la transformation des produits de base, la création de valeur ajoutée et d'emplois, l'éradication de la pauvreté, la stimulation du progrès et de l'innovation technologique.

Conscient de l'importance de l'industrie dans le développement socio-économique du pays, ce secteur est pris en compte parmi les domaines prioritaires dans le référentiel national qu'est le PNDES à l'instar des référentiels nationaux précédents.

En effet, ce nouveau référentiel est fondé sur la vision d'une « nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables ». Il est organisé autour de trois axes dont la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Il vise à réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et se singularise par la priorité accordée à l'expansion dans le secteur secondaire avec un taux de croissance annuel moyen de 10,2%. Ce choix se justifie aisément les immenses potentialités de ce secteur qui offre de réelles possibilités pour la réalisation des économies d'échelle et d'amélioration de la productivité. Il est à noter que le secteur industriel comprend plusieurs composantes dont l'industrie de transformation.

Dans le présent document, après avoir fait une brève présentation de la composante « Industrie de transformation », ainsi que des contraintes qui minent son développement, il sera abordé spécifiquement la question des actions entreprises par le Gouvernement pour sa promotion.

## II. APERÇU DU SOUS-SECTEUR DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

*L'industrie de transformation ou industrie manufacturière* regroupe les unités de production qui transforment de la matière première en produits finis ou semis finis ; ce sous-secteur a enregistré au cours de ces dernières années une évolution en dents de scie. En effet, le taux de croissance de la valeur ajoutée de l'industrie

manufacturière est passé de -4,9% en 2013 à 24,7% en 2014 pour s'établir à 5,4 en 2015<sup>1</sup>.

Cette composante de l'industrie burkinabè est caractérisée par une prédominance des PME/PMI évoluant dans le domaine de l'agro-alimentaire (43,53% selon les statistiques du fichier NERE de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina). Les principales unités sont concentrées essentiellement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Des filières porteuses ont été identifiées dans le cadre de la stratégie nationale des exportations. Le choix de ces filières s'est fait sur la base des critères suivants :

- le niveau de production et le potentiel ;
- l'importance socio-économique (la création d'emplois et la contribution au PIB) ;
- le dynamisme des exportations de la filière (taux de croissance des exportations) ;
- le dynamisme de la demande mondiale (taux de croissance des importations).

Cette composante contribue fortement à l'économie burkinabè à travers la création d'emplois et de richesse, la sécurité alimentaire et surtout nutritionnelle, la réduction du déficit de la balance commerciale, la valorisation du savoir-faire local, l'augmentation de la durée de vie des produits le plus souvent périssables. Sur la base des critères ci-dessus, les filières porteuses ont été classées par ordre d'importance conformément au tableau ci-dessous.

Numéro	Filières retenues
1	Sésame
2	Bétail viande
3	anacarde
4	Karité
5	mangue
6	oignon
7	tomate
8	Cuir et peau
9	Textile habillement

<sup>1</sup> INSD, comptes nationaux définitifs 2015.

Toutefois, le secteur de l'industrie agroalimentaire fait face à un certain nombre de contraintes au titre desquelles on peut retenir celles liées à :

➤ **La faiblesse des infrastructures de base**

Le faible niveau de développement des infrastructures de base (transport, télécommunications, énergie) renchérit le coût des facteurs et augmente les charges de production dans l'agro-industrie. En effet, l'insuffisance voire l'absence d'infrastructures, dans les domaines routier et énergétique, constitue un handicap sérieux au développement de la transformation agricole. Notamment, en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières et un accès plus large aux marchés pour l'écoulement de la production.

➤ **Les difficultés d'accès aux financements**

Que ce soit pour la création d'entreprises ou pour le développement des activités, les besoins en financement sont importants, car investir nécessite des capitaux. Le financement des investissements au Burkina Faso reste un des obstacles majeurs à l'essor du secteur privé en général et des PME/PMI dans l'agro-industrie en particulier. L'environnement bancaire avec des taux d'intérêt prohibitifs supérieurs à 15% est peu favorable à l'émergence des entreprises de transformation des produits agricoles. L'accès au crédit à court et moyen termes pour financer les investissements d'extension et de modernisation des unités est difficile, voire impossible pour les unités artisanales.

➤ **La fraude et les contrefaçons**

La contrefaçon et la fraude ont un impact majeur sur l'économie. Ces pratiques font de plus en plus l'objet d'un commerce illicite et ont une conséquence considérable sur la survie des industries dont les marchés se réduisent progressivement. En effet, mis sur le marché, les produits contrefaits rentrent en concurrence avec les productions d'origine, moins compétitives car ne supportant pas les mêmes charges, surtout au plan fiscal.

➤ **L'indisponibilité des matières premières**

Les industries agroalimentaires souffrent d'un manque de régularité dans l'approvisionnement du marché en matières premières agricoles dont la disponibilité est fonction des aléas climatiques. Ces fluctuations ne sont pas compensées par des

mécanismes d'ajustement assurant un accès permanent à des sources d'approvisionnement alternatives.

### ➤ **Les contraintes technologiques**

Le fonctionnement des entreprises rencontre des difficultés souvent liées à l'insuffisance des connaissances technologiques des entrepreneurs, au faible niveau de formation du personnel et à la maintenance inadaptée des équipements. La non-maîtrise des processus de stockage des matières premières et des produits contribue à l'abaissement de la qualité des productions.

Ce manque de professionnalisme caractérise surtout les unités artisanales, qui appliquent des procédés empiriques de transformation, ce qui conduit à des produits non homogènes et de qualité hygiénique discutable.

A l'inverse l'apport de technologies modernes inappropriées au dimensionnement encore modeste des marchés pourrait également être une contrainte.

### ➤ **Les problèmes d'emballage**

La mise au point d'un conditionnement est un problème crucial pour la plupart des entreprises agroalimentaires de petites tailles qui se tournent vers les sachets plastiques (polyéthylène). Faute de formation, d'appui et de moyens, les emballages des produits présentent de nombreuses insuffisances parmi lesquels on peut citer :

- des défauts d'étiquetage (informations insuffisantes ou erronées, peu lisibles) ;
- défauts de présentation (découpes ou soudures inesthétiques, aspect peu engageant, poids irréguliers) ;
- des problèmes de conservation (films inadaptés, conditionnement de produits non stabilisés, mauvaises conditions d'entreposage) ;
- une incidence excessive sur le prix de revient du produit.
- Etc.

Conscient de l'importance de cette branche de l'industrie et des difficultés qu'elle rencontre, des actions fortes sont entreprises par le Gouvernement en vue de soutenir son développement. Ces actions sont relatives à l'adoption de politiques et stratégies en faveur du secteur manufacturier et à l'amélioration constante du cadre institutionnel

### **III. LES ACTIONS DE PROMOTION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION**

Depuis les années 91, le Burkina Faso a résolument pris la décision de libéraliser son économie. Cela s'est manifesté par son retrait des secteurs productifs et en positionnant le secteur privé comme le moteur de la croissance. Afin que le secteur privé puisse jouer pleinement ce rôle qui lui est désormais dévolu, l'Etat s'est investi à créer les conditions cadres propices à l'émergence d'un secteur privé dynamique et compétitif dont celui de l'industrie manufacturière. Par l'élaboration et l'adoption de politiques et stratégies de développements des industries de transformation.

**Le PNDES prévoit en son axe 3 « la Dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ».** A travers cet axe, le Gouvernement marque une forte volonté d'influer positivement sur la dynamique de l'économie à travers les secteurs qui regorgent de fortes potentialités comme celui de l'industrie de transformation. Les principales politiques et stratégies dans le domaine des industries de transformation sont :

➤ **La Politique Sectorielle de Transformation Industrielle et Artisanale (PS-TIA)**

Adoptée le 4 avril 2018, l'objectif global de cette politique est de rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents. Elle vise à rendre entre autre l'industrie manufacturière plus compétitive et créatrice davantage de richesses et d'emplois décents. A cet effet, des actions seront entreprises pour soutenir la structuration des filières et le renforcement des capacités managériales, techniques et technologiques des PME/PMI. Aussi, l'amélioration de l'accès au financement, la promotion des droits de propriété industrielle ainsi que des normes de qualité contribueront à la mise en place d'un tissu dense de PME/PMI viables et innovantes.

Le cout de mise en œuvre du plan d'actions prioritaires **(2018-2020)** est estimé à **270 429 095 000 de FCFA.**

Des stratégies en cours de mises en œuvre ont également permis de soutenir les industries manufacturières. Il s'agit de :

➤ **La Stratégie de Développement Industriel (SDI)**

Elle a été adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du 14 octobre 1998. L'objectif est de créer un environnement favorable à la promotion d'industries compétitives en vue de contribuer au développement et à l'augmentation de la production industrielle, à la création d'emplois et à l'amélioration de la balance commerciale. A travers cette stratégie, **douze (12) filières** ont été identifiées à savoir : *la filière coton, la filière céréales, la filières fruits et légumes, la filière oléagineux, la filières lait, la filière viande, la filière cuirs et peaux, la filières fabrication et ouvrages en métaux,, la filière polymères (caoutchouc et plastique), la filière carrières et matériaux de constructions, la filière produits chimiques comprenant les engrais et les produits phytosanitaires, la filières produits pharmaceutiques.*

Malheureusement, cette stratégie n'a pas été mise en œuvre pour manque de ressources financières.

➤ **La Stratégie nationale de promotion des exportations (SNE)**

La Stratégie nationale de promotion des exportations (validé et en cours d'adoption) est le document de base autour duquel sont bâties toutes les actions de promotion des exportations des produits burkinabè. Cette stratégie définit dix (10) filières prioritaires pour lesquelles il est prévu la réalisation des investissements dans le domaine de la transformation en vue d'augmenter leur valeur ajoutée. Le coût de la stratégie est estimé à **6 968 825 000 de FCFA** et couvre la période 2018 -2022. Sa mise en œuvre est assurée par l'Agence de Promotion des Exportation du Burkina Faso (APEX-Burkina). Ces filières sont : le Sésame, Bétail viande, anacarde, Karité, mangue, oignon, tomate, Cuir et peau, Textile habillement miel.

➤ **La Stratégie Nationale de Promotion et de Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (SNPV/PFNL)**

Son objectif global est de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'accroissement des revenus des populations et partant, à l'amélioration de l'économie nationale, à travers une gestion durable et la valorisation des produits des produits. Cette stratégie couvrait la période 2011-2015.

Toutes ces politiques et stratégies sont mises en œuvre à travers un cadre institutionnel adéquat.



## IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

### 1. Le cadre institutionnel

#### ➤ *La Direction générale du développement industriel (DGDI)*

Dans son organigramme, le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat dispose d'une Direction Générale du Développement Industriel (DGDI). Cette dernière est chargée de promouvoir le développement industriel et la transformation locale des matières premières locales.

#### ➤ *La Direction générale du commerce (DGC)*

Cette direction est chargée de la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de commerce notamment la promotion du commerce intérieur et du commerce extérieur. Elle dispose en son sein une direction technique chargée de la promotion de la commercialisation et de la consommation des produits locaux.

#### ➤ *L'Agence de financement et de promotion des PME/PMI (AFP/PME)*

Créée en 2008 en remplacement du **Programme d'Appui aux PME (PA/PME)**, l'Agence de Financement et de Promotion des PME/PMI (AFP/PME) est un fonds national de financement qui vise l'émergence d'une race d'entrepreneurs capables de s'insérer dans le nouvel environnement économique, caractérisé par une régionalisation et une mondialisation d'affaires.

Elle a pour mission principale de contribuer au développement du secteur privé par le soutien à la promotion d'une dynamique entrepreneuriale et à l'émergence d'un tissu de PME/PMI burkinabè viables et compétitives. Son plan stratégique adopté le 26 avril 2018 couvre la période 2018-2022. D'un cout global de **9 235 210 932 FCFA**, la vision est « ***faire de l'agence une structure performante d'accompagnement, d'encadrement et de financement des PME/PMI pour une contribution efficace à la transformation de l'économie et au développement économique*** ».

#### ➤ *L'Agence de promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-Burkina)*

En 2011, l'APEX-Burkina Faso a été créée en remplacement de l'Office national du commerce extérieur (ONAC).

L'APEX-Burkina est chargée de la promotion des exportations et de la promotion des produits burkinabè sur les marchés nationaux à travers la diffusion des informations sur les opportunités d'affaires et sur les marchés.

#### ➤ *L'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM)*

L'Agence Burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) créée en juillet 2012 suite à la fusion de la Direction générale de la

qualité et de la métrologie et de FASONORM, vise à mettre en œuvre le plan d'action de la Politique Nationale Qualité (PNQ). Sa mission principale est d'assurer la formation, l'accompagnement des acteurs du monde économique et le contrôle de qualité des produits. L'objectif est de certifier et de promouvoir la qualité des exportations burkinabè.

### ➤ **Les projets et programmes**

Il existe des projets et programmes qui concourent à la valorisation, à la transformation et à la commercialisation des matières premières locales.

- **Le Projet d'appui et de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (PAMO/CIR)**

Le cadre Intégré est un projet conjointement créé par six organismes internationaux (l'OMC, la Banque Mondiale, le CCI, le PNUD, la CNUCED et le FMI). Il vise à appuyer l'intégration du Burkina Faso dans le système commercial mondial afin de contribuer à la croissance et au développement durable. Le PAMO-CIR a permis le financement et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets dont le projet d'appui à la filière sésame, le projet d'appui à la mangue séchée et la noix de cajou.

### ➤ **Les cadres favorables à la promotion des produits agroalimentaires locaux**

L'Etat en collaboration avec les acteurs, a créé des cadres qui sont favorables à la promotion et au développement des produits agroalimentaires. Il s'agit :

- des Journées Agro-Alimentaires (JAAL) ;
- des foires régionales agro-sylvo-pastorales et artisanales ;
- du Forum de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (FRSIT) ;
- du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) ;
- de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) ;
- du Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) ;
- de la Journée Nationale du Paysan (JNP).

## **2. Cadre législatif et réglementaire**

En sus des politiques et stratégies déjà évoquées, il faut noter l'amélioration constante du régime général des investissements à travers les réformes telles que :

### ➤ **La loi n°015-2017/AN du 27 avril 2017 portant loi d'orientation de promotion des PME/PMI au Burkina Faso**

Cette loi de portée générale, définit ainsi le cadre institutionnel et juridique de promotion des PME/PMI dont celles de la transformation agroalimentaire, articulé autour des structures et des mécanismes de dialogue et de partenariat avec les acteurs, leurs structures faîtières et les partenaires au développement.

Elle est mise en application par la charte des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso qui est un cadre réglementaire qui vient apporter de nouvelles solutions pour la promotion et le développement des PME. Son objectif est de poursuivre et compléter l'action du gouvernement du Burkina Faso en faveur du secteur privé en général et de la PME/PMI en particulier. Elle donne une définition consensuelle des PME/PMI et des précise de manière concrète, les mesures d'aides spécifiques consenties par le Gouvernement en faveur des la PME/PMI dont celles de la transformation des produits agricoles. Ces mesures d'aides sont relatives entre autres à l'accès à la commande publique, au financement innovant. Le cout d'opérationnalisation de la charte est estimé à **21 247 500 000FCFA**.

➤ **la loi n°023-2013/AN du 30 mai 2013 portant loi d'orientation de l'investissement au Burkina Faso et le code des investissements**

Il accompagne les promoteurs dans leurs efforts d'investissement (exonération partielle des droits de douane et de la fiscalité intérieure) avec des avantages spécifiques pour les opérateurs intervenant dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux.

➤ **la loi n°021/2013/AN du 23 mai 2013 portant sur les mesures incitatives en faveur de Bagré pôle ;**

Initiative du gouvernement, Bagrépôle est un projet qui prend en compte les vecteurs directeurs du PNDES. L'objectif visé est l'accroissement de la croissance économique via l'augmentation des investissements privés, la création d'emplois, l'accroissement de la production agricole et de la transformation des produits agricoles.

## **V. LES OPPORTUNITES**

### **5.1. La disponibilité des matières premières**

Le Burkina Faso dispose d'un important potentiel de matières premières pour les industries de transformations. A titre d'exemple, on peut citer :

- **Le Coton**

La filière coton du Burkina Faso est une expérience bien réussie, avec la création et l'organisation de l'ensemble des segments de la chaîne de valeur ajoutée, allant de l'approvisionnement des producteurs en semences et en intrants, à leur encadrement technique sur le terrain, au transport du coton graine, à la transformation et à la commercialisation.

Le coton contribue à la formation du PIB de plus de 40% et apporte plus de 60% de recettes à l'exportation. Plus de 3.000.000 personnes vivent directement et indirectement des revenus du coton au Burkina. Le coton du Burkina Faso se caractérise par :

- la bonne qualité de la fibre récoltée manuellement ;
- la bonne posture en matière de compétitivité internationale ;
- une filière organisée, structurée et dynamique ;
- l'effectivité d'un encadrement technique ;
- l'existence d'une demande extérieure croissante ;
- la forte contribution à la réduction de la pauvreté (plus de 135 milliards de revenus injectés en milieu rural).

Cependant, moins de 5% de la production en fibre de coton est transformée dans le pays. En dépit de la forte exportation de la fibre de coton, il n'en demeure pas moins que cette filière constitue un modèle dans le cadre de la valorisation et de la création d'autres chaînes de valeur ajoutée, notamment dans les sous-secteurs vivrier, fruitier, légumier et dans celui des oléagineux.

Tableau N° 1 : Production cotonnière de 2007 à 2017 (en tonnes)

ANNEE	PRODUCTION
2007	377 364
2008	720 675
2009	483 865
2010	529 620
2011	441 057
2012	606 992
2013	766 220
2014	894 982
2015	768 930
2016	774 380
2017	844 337

Source : Données statistiques DGESS/MAAH 2018

- **Les Céréales**

Sur la base de l'expérience bien réussie de la filière coton, le Burkina Faso a opté pour la création et l'organisation d'autres chaînes de valeur ajoutée autour de ces principaux produits vivriers. Une telle démarche est capitale pour freiner la conquête du marché urbain par les produits alimentaires importés que sont les « prêt à cuire » ou « prêt à consommer » dont le riz, le couscous, les pâtes...

Les principales spéculations commerciales identifiées au niveau des céréales sont : le maïs, le riz, le niébé, et pour les tubercules : l'igname, la patate, le manioc et la pomme de terre.

Tableau N° 2 : Production céréalière de 2007 à 2017 (en tonnes)

ANNEE	RIZ	MAIS	MIL	SORGHO	FONIO
2007	113 253	546 302	966 016	1 507 162	12 843
2008	295 407	1 026 758	1 255 189	1 875 046	19 547
2009	218 804	896 073	970 927	1 521 468	26 101
2010	270 658	1 133 480	1 147 894	1 990 227	18 315
2011	240 865	1 076 753	828 740	1 505 543	14 502
2012	319 389	1 556 315	1 078 373	1 923 805	20 659
2013	305 382	1 585 418	1 078 570	1 880 464	19 887
2014	347 501	1 433 085	972 538	1 707 612	8 561
2015	325 138	1 469 611	946 184	1 435 640	13 090
2016	384 689	1 602 524	905 071	1 663 843	10 936
2017	325 566	1 533 430	828 234	1 365 898	10 068

Source : Données statistiques DGESS/ MAAH 2018

Tableau N° 3: Production des autres cultures vivrières de 2007 à 2017 (en tonnes)

ANNEE	NIEBE	SESAME	ARACHIDE	SOJA	IGNAME	PATATE
2007	253 190	18 802	244 922	5 850	19 684	61 916
2008	537 680	51 924	346 292	29 209	43 295	73 221
2009	453 629	56 252	330 624	15 686	80 868	81 499
2010	626 113	90 649	340 166	22 394	97 630	92 520
2011	441 015	84 759	265 322	23 056	99 730	140 061
2012	598 524	100 488	311 273	24 347	113 345	92 817
2013	599 803	137 347	349 688	21 773	91 577	167 550
2014	562 729	321 837	335 223	15 055	43 953	37 738
2015	571 303	235 079	365 887	20 021	28 762	47 029
2016	558 924	163 819	515 672	25 765	48 251	65 947
2017	555 833	163 787	334 328	18 500	46 735	58 749

Source : Données statistiques DGESS/MAAH 2018

- **Les fruits et légumes**

L'option du Gouvernement pour une diversification alimentaire implique le développement des filières fruits et légumes. Elles occupent une superficie cultivée de 30 000 hectares pour une possibilité d'extension sur 225 000 hectares (en augmentation de 7 % par an). Les productions de ces filières représentent 16,5 % de l'ensemble de la production agricole.

. Les quantités produites se présentent comme suit :

- **la tomate** : 200 518,93 tonne en 2016/2017
- **les oignons** : 314968,11 tonnes d'oignons bulbes et 22692,32 tonnes oignons feuilles en 2016/2017
- **la mangue** : 1 819244 tonnes en 2016/2017 En outre, ces cultures, bien maîtrisées par les producteurs burkinabè, présentent un important potentiel de développement et disposent déjà d'un circuit d'exportation dans la sous-région (Ghana, Togo, Benin, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale), vers l'Europe et d'autres continents.

Les filières fruits et légumes renferment une importante marge d'accroissement compte tenu des potentialités encore énormes de terres irrigables disponibles (avec près de 225 000 hectares) sur les principaux sites que sont Bagré, Sourou, Douna, bientôt Samendeni etc.

- **l'anacarde**

Selon les statistiques de l'alliance du Cajou Africain(ACA), la production nationale actuelle est estimée à 75 000 tonnes. L'anacardier est présent dans les treize régions du Burkina avec un rendement moyen estimé entre 300-400 kg à l'hectare avec des zones écologiques de grandes productions comme les régions des cascades, du Sud - ouest. La transformation de l'anacarde est une activité qui est essentiellement menée dans les régions des Hauts Bassins et des Cascades, du Sud-Ouest et du Centre-Ouest. . Les produits issus de la transformation sont essentiellement :

- les amandes blanches conventionnelles pour le marché sous régional et international (Ghana, Côte d'Ivoire, Asie, Europe, Etats-Unis, Canada);
- les amandes blanches bio certifiées pour le marché international (Europe)
- les amandes grillées pour le marché national, sous régional et international ;
- les pâtes de cajou pour le marché national et sous régional,
- le caramel pour le marché local,

- le savon à base d'amandes avariées pour le marché local,
- les huiles de la coque et de l'amande qui sont en expérimentation,
- le jus de la pomme du cajou.

Toutefois, il est à noter que la politique du département en charge de l'industrie vise à créer des unités de transformations industrielles relatives à ce produit

- **Les Oléagineux**

**Les amandes de karité** : Le peuplement de karité est estimé à 190 millions d'arbres (70 % du territoire) et contribue pour près de 2 % au produit intérieur brut. La production 2011 est estimée à 333.800 tonnes d'amandes de karité destinées à l'exportation, faisant du Burkina Faso le deuxième producteur mondial d'amandes de karité et le troisième pays exportateur de beurre de karité dans le monde. La filière karité se positionne comme le quatrième produit d'exportation du pays. Les amandes de karité du Burkina Faso sont réputées pour leur très haute teneur en matières grasses et intéressent de plus en plus les pays Européens. Les producteurs, qui ont acquis une bonne maîtrise des techniques de ramassage, de traitement des noix et un savoir-faire dans la production du beurre, constituent les principaux atouts de la filière.

### **Le sésame**

Avec une production de 163 000 tonnes en 2017, le Burkina Faso est classé 8ième exportateur mondial de sésame et 5ième rang africain après l'Ethiopie, le Soudan, le Nigéria et la Tanzanie. Le sésame est le deuxième produit agricole exporté, après le coton.

Il n'y a pas de transformation du sésame à l'échelle industrielle au Burkina Faso, en dehors du soufflage et du nettoyage mécanisé. Une infime partie de la production nationale est transformée artisanalement ou à petite échelle par des micro-entreprises familiales ou du secteur informel, produisant de l'huile de sésame et de biscuit de sésame, vendus sur le marché local.

## **5.2. Les opportunités liées à l'intégration régionale et à la mondialisation**

Pays membre de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Burkina Faso bénéficie des mesures d'intégration régionale de ces deux organisations. Les produits du cru (animaux, produits végétaux et minéraux) et les produits d'artisanat sont censés circuler

librement à l'intérieur de ces organisations ainsi que les produits transformés qui satisfont aux règles d'origine et qui sont certifiés. Dans un système d'intégration régionale, les approches de cadre intégré se présentent comme une grande opportunité à saisir. Elles visent à placer la politique commerciale au centre des activités de développement et de faciliter la fourniture d'une assistance coordonnée dans le domaine du commerce.

Par ailleurs, la mondialisation constitue une opportunité en ce qu'elle vient briser les anciens clivages économiques et commerciaux par lesquels il y avait des chasses gardées rendant difficile, sinon impossible, l'accès aux différents marchés, à des biens et services et à des technologies diverses.

#### **- Le marché financier régional**

Le Burkina Faso intervient sur le marché financier régional, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) par l'émission des titres mais également dans la gestion des acteurs institutionnels. Les entreprises qui émettent des titres sur le marché financier régional ont recours à deux méthodes pour effectuer cette opération : l'appel privé à l'épargne qui se fait par l'émission d'emprunts obligataires privés, ainsi que l'appel public à l'épargne. Le marché financier présente de grandes opportunités de financement même si son exploitation reste encore faible.

#### **- Les préférences commerciales non réciproques**

Le Burkina Faso est signataire d'accords de facilitation d'accès aux marchés des pays développés. On peut citer entre autres, l'initiative Tout Sauf les Armes (TSA) et l'AGOA (African Growth and Opportunity Act). Ces préférences commerciales non réciproques donnent un accès libre aux marchés européens et américains.

## **VI. LES PERSPECTIVES**

Les contraintes soulevées par les acteurs suscitent des défis immenses que le Gouvernement tente de relever à travers le lancement d'un certain nombre d'initiatives structurantes.

### **6.1. L'élaboration d'un nouveau référentiel en matière d'industrialisation**

En vue de promouvoir le tissu industriel au Burkina Faso, le gouvernement a entrepris l'élaboration d'une politique nationale d'industrialisation. Cette initiative vise à doter le



pays d'un document de politique d'industrialisation ainsi que d'une stratégie y relative assortie d'un plan d'actions conformément aux orientations du PNDES.

## **6.2. La relecture du code des investissements**

En vue de rendre plus attractif le Burkina Faso comme destination privilégiée des investissements, le Gouvernement a engagé des actions pour la relecture, du code des investissements. Les innovations majeures sur ce projet de relecture portent essentiellement vise sur la promotion des investissements productifs concourant au développement économique et social du Burkina Faso. Ce nouveau code inclut, entre autres, les régimes particuliers des pôles de croissance ainsi que les mesures incitatives telle que la loi n° 025-2012/AN du 4 juin 2012 portant institution d'un régime fiscal et douanier spécial applicable aux conventions d'investissement signées avec l'Etat.

Par ailleurs, des dispositions portant sur la définition des régimes privilégiés, il est prévu que pour les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pisciculture, le critère de seuil d'investissement soit réduit au quart (1/4). Ainsi, les entreprises concernées qui réaliseront un investissement de 25 millions FCFA seront classées dans le régime A.

## **6.3. Le processus de viabilisation des zones industrielles et la création des zones économiques spéciales**

En vue de rendre efficace l'action du Gouvernement en matière de créations d'infrastructures de soutien à l'industrie, il a été élaboré en 2017 le Programme national d'aménagement des zones industrielles; d'un cout estimé à plus de **300 milliards** pour la phase pilote, ce programme permettra de poursuivre les initiatives déjà entamées notamment à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et d'accélérer la création et la viabilisation des zones industrielles dans toutes les régions du Burkina Faso telle que prévues dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme. Il est à noter qu'il est prévu dans ce schéma une zone industrielle à Koubri d'une superficie **de 500 hectares** et spécifiquement dédiée aux unités agro-alimentaires.

La caractéristique de cette nouvelle zone à créer est que l'accent sera mis sur les PMI utilisant les matières premières locales. Il est à noter que l'Etat a déjà investi près de **8000 0000 milliards de FCFA** pour la réalisation des études, la parcellisation des zones industrielles de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et le démarrage des travaux d'aménagement notamment de la zone de Bobo-Dioulasso.

Concernant les Zones Economiques Spéciales (ZES), l'ambition est de créer un environnement qui permette aux entreprises de se développer et de s'intégrer aux chaînes de valeurs des grands marchés intérieurs et extérieurs et qui soit attractif pour les investisseurs étrangers. Le coût de ce projet est estimé à **67 832 419 150 FCFA**.

#### **6.4. Projet de création et de mise en place d'incubateurs, de pépinières et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agroalimentaire (PIPHE-SA)**

Le PIPHE-SA qui a connu son démarrage en 2014 est né du souci du Gouvernement burkinabè d'accompagner les promoteurs d'entreprises et les porteurs de projets innovants du secteur agroalimentaire, depuis la phase de l'idée de projet/entreprise en passant par celle de création jusqu'à son insertion dans l'environnement réel de marché.

L'objectif principal visé par le projet est de promouvoir la création, le développement et la pérennisation des PME/PMI du secteur agroalimentaire par une offre de services mutualisés d'incubation, d'hébergement et d'accompagnement à la sortie. Son coût de mise en œuvre est estimé à **7 436 265 520 FCFA**.

#### **6.5. La stratégie d'incitation à la transformation locale des matières premières locales**

La vision de cette stratégie est « ***A l'horizon 2030, le Burkina Faso transforme de manière efficiente l'essentiel des produits locaux identifiés dans la stratégie nationale de développement industriel et améliore ses parts de marché au niveau national et international*** ». Cette vision traduit la volonté de l'ensemble des acteurs d'inverser la tendance actuelle d'exportation ou de consommation de produits locaux bruts, sans valeur ajoutée.

#### **6.6. La mise en place d'unités de transformation agroalimentaires selon les filières**

Dans le cadre de la valorisation et la promotion de la transformation des produits locaux, il est attendu la création des unités dans ***9 filières que sont le lait, la tomate, la pomme de terre, les oignons, la production d'aliments pour bétail, volaille et poisson, fabrication d'équipements de production d'énergie solaire, de l'enlèvement et du traitement des ordures***. Pour ce faire, une étude de faisabilité pour la formulation d'un programme de soutien à l'installation des unités de transformation dans ces filières est en cours au Ministère du commerce, de l'industrie

et de l'artisanat et permettra de décliner et de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur des PMI.

### **6.7. Le programme de Coopération ONUDI- Burkina Faso**

Ce programme vise à opérer une intervention stratégique et fonctionnelle dans la promotion de l'investissement, l'entrepreneuriat des jeunes, la création et la formalisation d'entreprises, le renforcement des capacités commerciales ainsi que des interventions sectorielles dans les chaînes de valeur.

De manière spécifique, la mise en œuvre de ce programme qui comporte une composante relative à l'agro-industrie pour les filières **bétail-viande, karité et sésame**, a pour objectifs de :

- mettre en place des ateliers pilotes à but démonstratif pour la production et la commercialisation des produits dans les différentes zones ;
- organiser les groupements et la fourniture d'équipements de production ;
- organiser le développement des circuits de commercialisation ;
- promouvoir les produits sur les marchés locaux et extérieurs.
- Le cout du programme est estimé à **6000 000 000 de FCA**.

### **6.8. La mise en œuvre du plan d'industrialisation accélérée**

Le plan d'industrialisation accélérée est un document opérationnel qui permettra de disposer de projets très clairs et concrets dans les secteurs prioritaires tels que les filières bétail-viande, coton-textile, carrières et matériaux de construction.

Ces secteurs prioritaires ont été sélectionnés sur la base de leur potentiel de création d'emplois, de la disponibilité de matières premières, du potentiel d'exportation. Sa mise en œuvre nécessite environ **800 milliards** de FCFA.

### **6.9. La mise en œuvre de l'Initiative de Renforcement du Capital Productif des PME/PMI exerçant dans la transformation des matières premières locales (RCP-PME/PMI)**

L'initiative consiste à apporter un appui en équipements de production et en formation à 130 PME/PMI (soit 10 PME/PMI par région) à fort potentiel de création de richesses et d'emplois en permettant aux bénéficiaires d'augmenter leurs capacités de production et de se lancer dans des activités qu'ils n'auraient pu mener ou qu'ils

auraient menées de façon plus limitée. Par ailleurs, la croissance des activités de ces PME/PMI et les effets induits contribueraient à l'atteinte des objectifs visés par le Gouvernement, notamment en matière de renforcement du tissu productif.

## **VII. CONCLUSION**

En conclusion, il faut relever que les produits agro-sylvo-pastoraux au Burkina Faso subissent très peu de transformation face à de nombreux produits importés attractifs et transformés et ce, en dépit des effets et impacts directs de ce secteur et du potentiel existant.

Conscient donc de l'existence des opportunités de création des industries de transformation, le Gouvernement du Burkina Faso a marqué une volonté affichée de soutenir ce secteur à travers notamment l'axe 3 du PNDES relatif à la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois,

A ce jour et conformément à la Stratégie Nationale des Exportations dix(10) filières prioritaires ont déjà été identifiées et des réformes majeures sont entamées pour la promotion des PME/PMI œuvrant dans le domaine de la transformation et de la commercialisation. On peut citer à ce titre la loi d'orientation et de Promotion des PME adopté le 27 avril 2017 et la Stratégie Nationale des Exportations. Aussi, des efforts sont faits pour la création des infrastructures de soutien à l'industrie. A titre d'exemple, nous avons les perspectives de mise en place des zones économiques spéciales, des zones industrielles, des pôles de croissances etc.